

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Valdoie, le 6 mai 2021

OPÉRATION DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ AU PASSAGE À NIVEAU DE VALDOIE

SNCF Réseau, gestionnaire du Réseau ferré national, fait de la sécurité aux passages à niveau l'une de ses priorités, et renforce chaque année sa politique de sécurisation et de prévention.

Suite à une collision entre une camionnette et un train faisant un blessé grave le 21 janvier 2021 au passage à niveau n°235 de Valdoie, une opération de sensibilisation aux règles de sécurité à respecter aux abords d'un passage à niveau a été organisée par SNCF Réseau, la Préfecture du Territoire de Belfort et les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR), en présence de Jean-Marie GIRIER, Préfet du Territoire de Belfort, Marie-France CEFIS, Maire de Valdoie, et Jérôme GRAND, Directeur territorial SNCF Réseau Bourgogne-Franche-Comté.

RAPPELER LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE AUX PASSAGES À NIVEAU

L'objectif de cette opération : faire évoluer les comportements des usagers de la route (automobilistes, chauffeurs routiers, piétons, cyclistes...) pour réduire les accidents !

Les passages à niveau en France sont traversés chaque jour par 16 millions de véhicules. En 2020, on dénombrait 113 collisions aux passages à niveau, 15 morts et 6 blessés graves.

Un passage à niveau est un croisement entre la route et le fer. Il n'est pas dangereux si l'on respecte la signalisation et les règles du code de la route :

- Un train roule vite, jusqu'à 160 km/h sur les voies avec des passages à niveau, même en ville.
- Le conducteur d'un train ne peut pas arrêter à temps son train lorsqu'il voit un obstacle. Un train est très lourd, 1 500 tonnes, voire plus. Ainsi, **un train lancé à 100 km/h met environ 1 km pour s'arrêter, soit 10 fois plus qu'une voiture.**

Par conséquent, **ne pas respecter ces règles de sécurité, c'est mettre sa vie en danger.**



PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT



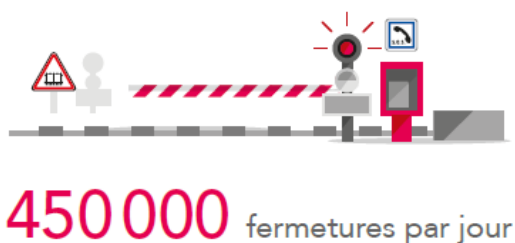
A l'approche d'un passage à niveau, les consignes de sécurité sont les suivantes :

- Ralentissez.
- Arrêtez-vous avant le feu dès qu'il clignote au rouge, sous peine d'être en infraction.
- Ne vous arrêtez jamais sur la voie ferrée.
- Avant de vous engager sur le passage à niveau, assurez-vous de pouvoir vous dégager rapidement du passage à niveau, en particulier si la route est encombrée.

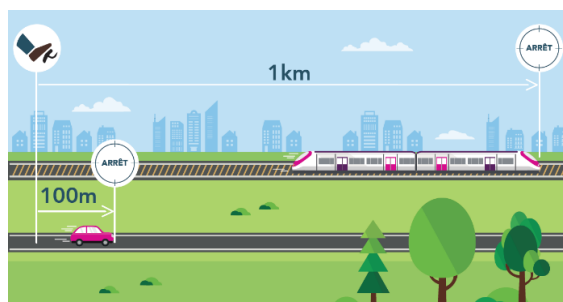
UN OBJECTIF : FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS POUR RÉDUIRE LES ACCIDENTS !

En effet, en France, **98% des accidents qui surviennent lors du franchissement d'un passage à niveau sont dus au non-respect du code de la route**, à une vitesse d'approche excessive ou à des comportements à risque, tels que le franchissement alors que le feu rouge clignote ou à des passages en chicane alors que les barrières sont déjà baissées.

Sur les 2% restants, les accidents sont principalement des bris de barrières dus à des actes de malveillance ou à la perte de chargements (remorques, poids lourds).



Selon une étude TNS Sofres, 20% des automobilistes français déclarent avoir déjà franchi un passage à niveau en ne respectant pas la signalisation.



Une attitude dangereuse pour soi et pour autrui : un train lancé à 100 km/h met 1 km pour s'arrêter, alors qu'il faut 100 mètres à une voiture. Et une collision entre un train et une voiture est mortelle pour l'automobiliste une fois sur deux. En 10 ans, ce sont 50% de tués en moins à l'échelle nationale, mais il faut continuer à se mobiliser.

Le non-respect des règles de sécurité est sanctionné par :

- en cas de franchissement d'un passage à niveau : à partir de 135 € d'amende et retrait de 4 points sur le permis de conduire ;
- en cas d'excès de vitesse : les mêmes sanctions que celles encourues sur les routes, à savoir, pour les infractions les plus graves :
 - une amende forfaitaire jusqu'à 3 750 € ;
 - un retrait jusqu'à 6 points sur le permis de conduire ;
 - une suspension de 3 ans du permis de conduire, à partir de 30 km/h au-dessus de la limitation de vitesse ;
 - une immobilisation et/ou confiscation du véhicule, à partir de 40 km/h au-dessus de la limitation de vitesse ;
 - une peine de 3 ans de prison, en cas de récidive d'excès de vitesse supérieure ou égale à 50 km/h.

LE PASSAGE À NIVEAU N°235 DE VALDOIE

Chaque jour, ce sont plus de **3 700 véhicules en moyenne et 23 trains qui franchissent le passage à niveau n° 235 de Valdoie**, situé sur la ligne ferroviaire reliant Paris à Mulhouse.

Ce passage à niveau est équipé de 2 demi-barrières et de 2 téléphones de secours de type autoroute pour prévenir en cas d'incident. Afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers, 4 feux à diodes complètent le dispositif.

Deux accidents ont été déplorés sur le passage à niveau 235 de Valdoie ces dernières années :

- 1 bris de barrière le 26 juillet 2019
- 1 collision entre une camionnette et un TER le 21 janvier 2021, faisant un blessé grave.

LES PASSAGES À NIVEAU EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Actuellement, en Bourgogne-Franche-Comté, on compte 938 passages à niveau, dont 44 dans le département du Territoire de Belfort.

Parmi ces 938 passages à niveau, 4 d'entre eux font l'objet d'un classement au registre du Programme de Sécurisation National (PSN) :

- **Le PN19 Auxerre « Jonches »** (89), qui a fait l'objet d'une enquête publique. A l'issue de cette enquête, le Commissaire enquêteur a émis un avis défavorable quant au remplacement de ce PN par un ouvrage dénivelé (attente d'une décision de l'Etat) ;
- **le PN87 Tracy-sur-Loire** (58), dont le diagnostic a été réalisé en 2018 ;
- **le PN15 Brétigny** (21), dont le diagnostic a été réalisé. Une étude est en cours pour sortir ce passage à niveau du PSN ;
- **le PN51 Coulanges-sur-Yonne** (89) : un diagnostic approfondi a été réalisé en 2019. Le CEREMA a conclu que ce passage à niveau pouvait sortir de la liste du Programme de Sécurisation National.

L'INNOVATION AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ

SNCF Réseau investit 5,6 millions d'euros en 2021 sur la région Bourgogne-Franche-Comté pour améliorer la sécurité aux passages à niveau, et mène de nombreuses expérimentations sur ce thème.

Chaque année, plusieurs passages à niveau sont équipés de feux à diodes. Cette signalisation automatique lumineuse et sonore (feux rouge clignotants et sonnerie à la fermeture des barrières), ainsi qu'une signalétique d'annonce du passage à niveau avec panneaux et balises permettent d'améliorer la visibilité et la sécurité.

Des détecteurs d'obstacles et des stickers réfléchissants « barrière cassable » ont été installés sur les barrières intérieures des passages à niveau pour inciter les automobilistes coincés entre les barrières à forcer la barrière afin de ne pas rester bloqués sur la voie et d'éviter une collision.

La vidéoprotection est également en cours de déploiement sur la région Bourgogne-Franche-Comté. Ce dispositif, déclaré à la Préfecture, filme et enregistre les images du passage à niveau dans un but de prévention. La vidéoprotection, composée d'une caméra et d'un panneau, permet de tracer et d'analyser les incidents éventuels de circulation sur le passage à niveau, et d'inciter les usagers à modifier leur comportement, sans verbalisation. Les prises de vue sont détruites après 30 jours. Un panneau à l'abord du passage à niveau informe les usagers de cette présence.

Afin de renforcer la sécurité des usagers, ce dispositif de vidéoprotection a été installé au passage à niveau de Jonches (89) et sur la ligne Belfort-Delle (90) sur 6 passages à niveau à Danjoutin, Bourogne, Morvillars, Grandvillars, Joncherey et Delle. Une enquête digitale a été menée en décembre 2020 auprès des usagers avec pour objectif de recueillir leur avis et leurs impressions dans la perspective de déployer ces équipements sur d'autres passages à niveau à l'échelle nationale, et améliorer ainsi la sécurité de chacun.

À propos de SNCF Réseau

Pour répondre aux besoins croissants de mobilité et accompagner l'ouverture du marché voyageur, SNCF Réseau développe l'offre ferroviaire sur les 30 000 kilomètres de ligne dont il assure l'entretien, la modernisation et la sécurité. Partenaire des pouvoirs publics et des territoires, garant d'un accès neutre et équitable à l'infrastructure, SNCF Réseau se met au service des entreprises de transport et des autorités organisatrices qui constituent ses principaux clients. SNCF Réseau compte 53 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires 2020 de 5,9 milliards d'euros.

<http://www.sncf-reseau.com>

CONTACTS PRESSE :

SNCF Réseau – Valérie LEPINAY - 06 88 13 59 52 - valerie.lepinay@reseau.sncf.fr

Préfecture du Territoire de Belfort – 03 84 57 00 07 - pref-communication@territoire-de-belfort.gouv.fr



PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

